

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/03/2014

Réception par le Prefet : 18/03/2014

Publication : 20/03/2014



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2014-2-5-1

Séance du jeudi 13 mars 2014

### **BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA DÉLÉGATION À L'ACTION TERRITORIALISÉE**

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prévoit au titre du budget primitif 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée, les inscriptions suivantes :

➤ politique « vie locale » (F231 et F 631)

- en investissement : 224 936 € de crédits de paiement pour les actions de développement local
- en fonctionnement : 730 320 € pour les agents de développement au titre de l'année 2013

➤ politique « patrimoine communal » (F 234)

- en AP : 631 248 €
- en CP d'investissement : 1 308 583 € pour les dossiers relevant du guide des aides et 184 387 € pour les dossiers relevant des CTV de première génération :

➤ politique « partenariat avec les grandes villes » (F232)

- en CP d'investissement : 169 166,50 €.

➤ pour les projets structurants des CTV de deuxième génération (K 211 et suivants et K 811 et suivants)

- L'inscription d'AP, d'AE et de CP d'investissement et de fonctionnement est nécessaire pour honorer nos engagements contractuels, selon la répartition suivante :

	Répartition d'AP votées en DM2/2013	CP Investissement	Répartition d'AE votées en DM2/2013	CP Fonctionnement
<b>Piémont Val d'Argent Pays Welche</b>	2 610 128,00	109 420,00	1 268 126,00	178 450,00
<b>Colmar Fecht et Ried</b>	4 795 950,00	322 701,00	1 025 955,00	198 854,00
<b>Florival Vignoble Plaine du Rhin</b>	4 682 522,00	707 044,00	830 420,00	134 000,00
<b>Thur Doller</b>	4 508 133,00	547 834,00	1 388 575,00	281 783,00
<b>Région Mulhousienne</b>	14 254 987,00	323 928,00	1 659 000,00	531 300,00
<b>Trois Pays</b>	3 587 283,00	408 459,00	1 153 146,00	135 113,00
<b>Sundgau</b>	4 402 064,00	545 598,50	834 056,00	154 706,00
<b>Total</b>	38 841 067,00	2 964 984,50	8 159 278,00	1 614 206,00

➤ pour les projets d'intérêt local des CTV de deuxième génération (K221 et suivants)

- L'inscription d'AP et de CP est nécessaire selon la répartition suivante :

	AP	CP Investissement
<b>Piémont Val d'Argent Pays Welche</b>	533 790,00	266 895,00
<b>Colmar Fecht et Ried</b>	1 126 424,00	563 212,00
<b>Florival Vignoble Plaine du Rhin</b>	590 236,00	295 118,00
<b>Thur Doller</b>	598 027,00	299 014,00
<b>Région Mulhousienne</b>	1 506 644,00	753 322,00
<b>Trois Pays</b>	560 912,00	280 456,00
<b>Sundgau</b>	1 290 758,00	645 379,00
<b>Total</b>	6 206 791,00	3 103 396,00

➤ pour le réseau des acteurs des Territoires de Vie (F631)

- en crédits de paiement de fonctionnement : 10 000 € se répartissant comme suit :
  - 2 000 € catalogues et imprimés
  - 1 000 € frais divers
  - 7 000 € frais de colloques et séminaires

➤ pour la rencontre annuelle des Directeurs Généraux des Services, secrétaires de  
Mairie et d'Intercommunalité (F634)

- en crédit de paiement de fonctionnement : 10 000 €

- Donne délégation à la Commission Permanente pour le suivi de ces différentes politiques.

LE PRESIDENT



Charles BRUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions